



UNION EUROPÉENNE



Strasbourg, le 17 juin 2013.

Programmes européens 2007-2013 en Alsace : le comité régional de suivi se réunit

Philippe Richert, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre, et **Stéphane Bouillon**, Préfet de la Région Alsace, ont présidé la réunion du comité régional de suivi des programmes européens « Compétitivité régionale, emploi et développement rural » 2007-2013 en Alsace, ce lundi 17 juin 2013, à Strasbourg.

Les comités de suivi, organisés une fois par an, constituent des moments privilégiés pour s'assurer du bon déroulement des programmes européens. Ils réunissent des représentants de la Commission européenne, des services de l'Etat, des collectivités locales, du monde économique et des partenaires sociaux.

La Région Alsace est autorité de gestion de fonds européens (FEDER) depuis 2003, date à laquelle a commencé une expérimentation du transfert de compétence. Elle est la seule Région de France dans ce cas. L'Etat est autorité de gestion pour le FSE et pour le FEADER.

Ce comité de suivi a permis d'échanger sur l'état d'avancement des différents fonds, les perspectives de consommation.

Un des points principaux a été l'évocation des nouveaux programmes 2014-2020 qui s'inscriront dans le nouveau cadre financier et réglementaire européen et avec une évolution des responsabilités respectives de l'Etat et de la Région.

En Alsace, la dotation totale des trois fonds (Fonds social européen - FSE, Fonds européen de développement régional - FEDER, Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER) est de **273 M€** sur la période 2007-2013.

À la fin mai 2013, ce sont près de **11 000 projets** qui ont été mis en œuvre en Alsace en faveur de l'innovation, du développement durable, de la cohésion sociale, de l'emploi et du développement rural. Ces projets représentent un montant total de **244 M€** de crédits européens.

Les perspectives de la future période de programmation 2014-2020

Les représentants de la Commission européenne et les instances nationales ont présenté la future politique de cohésion et de développement rural 2014-2020. Ils ont rappelé le processus d'élaboration des programmes, qui prévoit la définition d'un **cadre stratégique commun** au niveau communautaire qui sera décliné dans un **accord de partenariat** couvrant l'ensemble des fonds au niveau national.

L'Etat et la Région ont ensuite évoqué la préparation des programmes opérationnels en Alsace

En Alsace, suite à la réalisation d'un **diagnostic territorial** pilotée par le secrétariat général pour les affaires régionales et européennes (Etat) et la Région Alsace achevé à l'automne 2012, des ateliers de travail techniques ont permis d'établir une proposition d'orientations prioritaires pour la future période de programmation. Ces premières orientations stratégiques ont ainsi été présentées aux membres du comité régional de suivi afin d'initier une phase de large concertation publique s'ouvrant mi-juillet

Pour le FEDER, géré par la Région, l'accent est mis sur 4 thèmes principaux, recherche et innovation, compétitivité, développement des TIC et lutte contre le réchauffement climatique notamment via la promotion de l'efficacité énergétique. Le FEADER est quant à lui axé sur la compétitivité de l'agriculture, le développement durable et le développement rural. Enfin, pour le FSE, l'Etat concentrera les moyens à sa disposition sur l'emploi et l'inclusion tandis que la Région aura la responsabilité des questions de formation. L'Etat a souligné son soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Le Préfet Stéphane Bouillon a insisté sur son souhait d'y consacrer les mêmes moyens qu'auparavant.

Pour tout complément d'information :

www.fonds-europeens-alsace.eu,
fonds.europeens@region-alsace.eu

Annexes :

- l'état d'avancement par fonds (FEDER, FSE, FEADER),
- la lettre de l'Europe en Alsace.

Contacts presse :

Préfecture de la Région Alsace : Viviane Chevallier – 03 88 21 68 77 –

viviane.chevallier@bas-rhin.gouv.fr

Région Alsace : Gaëlle Tortil – 03 88 15 69 84 – gaelle.tortil@region-alsace.eu

L'ÉTAT D'AVANCEMENT PAR FONDS

Le programme « compétitivité régionale » - Fonds européen de développement régional (FEDER)

L'objectif du FEDER est de corriger les déséquilibres économiques et sociaux entre les différentes régions européennes. Il a été mis en place par la Commission européenne, à travers sa politique de cohésion.

En Alsace, les missions du FEDER sont de renouveler les bases de la compétitivité de l'économie régionale en l'orientant vers des activités à forte valeur ajoutée (recherche et innovation, économie de la connaissance, hautes technologies) et d'inscrire la région dans un modèle de développement durable.

Depuis sa révision à mi-parcours en 2011, le programme « compétitivité régionale » est composé de trois axes :

- **la dynamisation du dispositif régional d'innovation**, en favorisant notamment le travail en réseau entre les différents acteurs publics et privés qui concourent à l'innovation,
- **le soutien au développement économique des territoires**, en s'appuyant sur une utilisation durable de l'énergie et des ressources,
- **l'amélioration de l'attractivité des territoires urbains et le renforcement de leur cohésion**, en mettant notamment en œuvre des stratégies originales de développement urbain durable au sein de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).

La dotation FEDER est de 75,93 M€ pour le volet compétitivité régionale, gérée par la Région Alsace, autorité de gestion du programme.

Point sur l'avancement du programme :

65,68 M€ de crédits FEDER ont été programmés depuis 2007 (86,5 % de la dotation globale). Ils correspondent au financement de 517 projets.

Se renseigner, déposer un dossier :

Région Alsace

Direction des Relations Européennes et Internationales

Service Politiques régionales européennes

1 place Adrien ZELLER, BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 15 66 51 - Fax : 03 88 15 68 49

Le programme « emploi » - Fonds Social Européen (FSE)

Le FSE a été mis en place par la Commission Européenne, à travers sa politique de cohésion.

Les objectifs du programme du FSE sont la promotion de l'emploi, le dialogue social, le développement des ressources humaines pour un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions.

Le programme national qui encadre la mise en œuvre de ce fonds en France entre 2007 et 2013 repose sur trois axes d'intervention principaux :

- **l'anticipation et la gestion des mutations économiques et l'amélioration de l'accès à la formation tout au long de la vie,**
- **la prévention du chômage de longue durée et le développement des politiques actives de l'emploi,**
- **le renforcement de la cohésion sociale pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.**

En Alsace, le FSE finance principalement l'amélioration de l'accès à la formation tout au long de la vie, la prévention du chômage de longue durée et le renforcement de la cohésion sociale pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. L'insertion par l'Activité Economique a bénéficié tout au long de cette programmation d'un soutien particulier de la part de l'Autorité de gestion.

La dotation FSE pour l'Alsace est de 127,61 M€ Elle est gérée par la Préfecture de la Région Alsace, autorité de gestion déléguée du programme, en partenariat avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

Point sur l'avancement du programme :

119,61 M€ de crédits FSE ont été programmés depuis 2007 (93,7 % de la dotation globale). Ils correspondent au financement de 1 533 projets.

Se renseigner, déposer un dossier :

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Service des Interventions du Fonds Social Européen

6 rue Gustave Adolphe Hirn

67085 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.88.15.43.00 – Fax : 03.88.15.43.43

FSE.DR-ALSACE@direccte.gouv.fr

Le programme « développement rural » - Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Le FEADER est un véritable instrument financier au service du développement des territoires ruraux. Il soutient des actions visant à stimuler la croissance, créer des emplois, valoriser le potentiel humain, accroître l'attractivité du milieu rural et favoriser le développement durable.

La programmation 2007-2013 de développement rural, cofinancée par le FEADER, est mise en œuvre à travers un programme national dont l'autorité de gestion est le Ministère de l'agriculture et de la pêche. Il s'agit du **programme de développement rural hexagonal (PDRH)**, approuvé par la Commission européenne en juillet 2007.

Une part importante des mesures du PDRH est déclinée au niveau régional, à travers des documents régionaux de développement rural (DRDR) qui détaillent la mise en œuvre de ces mesures en région.

En Alsace, ces mesures représentent **70,17 M€ de crédits FEADER**, répartis de la manière suivante :

- 14,34 M€ pour des dossiers de la période 2000-2006,
- 17,42 M€ pour des mesures nationales mises en œuvre en région,
- 34,42 M€ pour les mesures du volet régional. Ce volet est sous la coresponsabilité de l'Etat et du Conseil Régional d'Alsace, lequel bénéficie d'une délégation de l'autorité de gestion pour certaines mesures.

Point sur l'avancement du programme :

58,74 M€ de crédits FEADER ont été programmés depuis 2007 (83,7 % de la dotation globale). Ils correspondent au financement de 8 988 projets.

Se renseigner, déposer un dossier :

↳ Mesures gérées par la Région Alsace :

Région Alsace, Direction des Relations Européennes et Internationales
Service Politiques régionales européennes
1 place Adrien Zeller, BP 91006, 67 070 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 15 66 51 – Fax : 03 8815 69 99
fonds.europeens@region-alsace.eu

↳ Mesures gérées par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) :

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche d'Alsace - Service Régional de l'Economie Agricole et Forestière
14, rue du Maréchal Juin
CS 31009
67070 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 69 32 51 02 - Fax : 03 69 32 51 00
srea.draaf-alsace@agriculture.gouv.fr